

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE
AUTORISANT MADAME MARIE-CLAUDE PREIRA, SISE AU N°06 RUE SYLVAIN JENOE –
LA ROSE DES VENTS 33 – LA BOUSSOLE – 97141 VIEUX FORT, A OCCUPER LE
DOMAINE PUBLIC, AFIN D'INSTALLER UN ECHAFAUDAGE POUR REALISER DES
TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE DE PEINTURE, SUR LA PARCELLE AN° 522,
SITUÉE AU N° 01 RUE MAURICE FISSIER ET N° 34 ANGLE RUE SCHOELCHER A BASSE-
TERRE, À PARTIR DU VENDREDI 17 JUILLET 2026 JUSQU'AU JEUDI 30 AOUT 2026.**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 et suivants ;

VU le code pénal ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°42/2023 du Conseil Municipal du 11 juillet 2023 adoptant la tarification pour l'occupation du domaine public communal ;

CONSIDERANT la demande formulée par mail en date du 08 Juillet 2026, par laquelle Madame Marie -Claude PREIRA, sise au n° 06 rue Sylvain Jenoe – La Rose des vents 33 – La Boussole – 97141 VIEUX FORT, **sollicite un arrêté municipal** en vue d'occuper le domaine public, afin d'installer un échafaudage pour réaliser des travaux de ravalement de façade de peinture, de la parcelle n° 522, située au n° 01 rue Maurice FISSIER et n° 34 Angle rue SCHOELCHER à Basse-Terre **à partir du Vendredi 17 Juillet 2026 jusqu'au Jeudi 30 Août 2026, de 07 heures 00 à 15 heures 00**, (45 jours calendaires).

ARRÊTÉ

ARTICLE PREMIER : Autorise Madame Marie-Claude PREIRA, sise au n° 06 rue Sylvain Jenoe – La Rose des vents 33 – La Boussole – 97141 VIEUX FORT, en vue d'occuper le domaine public, afin d'installer un échafaudage pour réaliser des travaux de ravalement de façade de peinture, de la parcelle n° 522, située au n° 01 rue Maurice FISSIER et n° 34 Angle rue SCHOELCHER à Basse-Terre **à partir du Vendredi 17 Juillet 2026 jusqu'au Jeudi 30 Août 2026, de 07 heures 00 à 15 heures 00**, (45 jours calendaires).

En contrepartie de l'occupation, le bénéficiaire devra s'acquitter d'une redevance définie comme suit : 11m² x 01 place x 02€ x 45 jrs soit un montant de **NEUF CENT QUATRE VINGT DIX EUROS (990.00 €)** relatif aux taxes afférentes au droit d'usage du domaine public, payable à la Régie Centrale de l'Hôtel de Ville aux Horaires de Réception ci-après :

LUNDI 08h00 / 11h15 et 13h45 / 15h00

MARDI – JEUDI 08h00 / 15h00

MERCREDI – VENDREDI 08h00 / 11h45

ARTICLE 2 : Madame Marie-Claude PREIRA devra mettre en place un dispositif de signalisation, (barrières, panneaux, bandes, etc.), pour matérialiser ces dispositions

ARTICLE 3 : Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, affiché et/ou publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de son affichage et/ou sa publication

ARTICLE 5 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville ; Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Secrétaire Général de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de la Région SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 15/07/2026

Certifie exécutoire compte tenu
de sa notification, le 15/07/2026
de sa publication et/ou son affichage, le 15/07/2026
Fait à Basse-Terre, le 15/07/2026

Le Maire, André ATALLAH
L'Adjoint au Maire
Délégué à la Sécurité Publique

Jean-François ISSA

Le Maire, André ATALLAH
L'Adjoint au Maire
Délégué à la Sécurité Publique

Jean-François ISSA